



7^{MA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
20 È 21 DI DICEMBRE

7^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
20 ET 21 DÉCEMBRE

N° 2023/E7/083

Question orale déposée par Mme Marie-Anne PIERI
Au nom du groupe « Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse »

OBJET : FILIERE OVINE

Monsieur le Président,

L'objet de ma question peut se résumer à comment trouver les voies et moyens pour sauver la brebis corse qui a été et doit redevenir le pilier de l'économie agropastorale de notre île.

La race ovine Corse est endémique et se caractérise par sa petite taille, sa rusticité et son potentiel laitier important. Son effectif est estimé à environ 110 000 têtes dont 90 000 reproductrices lorsque la Sardaigne en compte 4 millions.

Ça a longtemps été en Corse la clef de voûte de l'élevage de montagne grâce à ses atouts conjugués liés à l'exploitation du lait, de la viande et de la laine même si c'est le lait qui est la principale source d'activité.

Territorialement, la filière a évolué différemment. En Corse du Sud, on retrouve plutôt des élevages fermiers de 100 à 150 brebis qui transforment et commercialisent la totalité de la production. A l'inverse, en Haute-Corse, les élevages sont davantage axés sur la production et la livraison de lait avec des moyennes de 250 à 350 brebis par éleveur.

Le secteur est économiquement fragilisé avec un cheptel en repli, des structures de production moins nombreuses et une rentabilité moindre qu'auparavant. Le coût du foncier agricole, notamment lié au désordre de la propriété, n'y est pas étranger, mais aussi les épisodes épidémiques comme celle de fièvre catarrhale que nous vivons actuellement.

Les atouts de la filière ovine sont pourtant indéniables au-delà même de l'activité économique qu'elle représente. Je pense à l'entretien des terres de parcours en

montagne et de fait, une contribution irremplaçable à la préservation de l'environnement.

Il existe des pistes pour promouvoir la brebis corse, pour consolider le cheptel et redonner ses lettres de noblesse à l'élevage ovin :

- Il y a bien sûr la démarche AOP et ce, sans opposer les bergers. Fermier ou producteur, chacun doit pouvoir vivre dignement de son travail.
- Il y a également l'accès au foncier avec des mesures fortes reposant sur un levier fiscal.
- L'abattoir petit ruminant, indispensable corollaire de la filière et qu'on annonçait en plaine orientale.
- La production de l'aliment en Corse pour éviter les surcoûts et leur poids démesuré pour les éleveurs.

Une réflexion d'ensemble est à mener pour promouvoir la filière, en travaillant sur tous ces points. L'objet de ma sollicitation consiste à savoir s'il était possible de la mener au sein de l'ODARC, en y associant les autorités consulaires agricoles afin de déboucher sur un plan d'actions ambitieux.

Je vous remercie.